

Délégation départementale du Val d'Oise

Département Santé Environnement

Courriel : ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr

Destinataire(s) :

AGENCE REGIONALE DE SANTE D.D. 78
LYONNAISE DES EAUX FRANCE
MAIRIE DE VETHEUIL

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Renforcement du contrôle de l'eau

VETHEUIL

Commune de : VETHEUIL

Prélèvement et mesures de terrain du **19/05/2025 à 09h05** pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY, qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : VETHEUIL PUIITS (CAPTAGE)

Type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE

Nom et localisation du point de surveillance : PUIITS DE VETHEUIL - ROBINET EAU BRUTE

Code point de surveillance : 000000101 Code installation : 000101 Type d'analyse : PES6

Code Sise analyse : 00187234 Référence laboratoire : H.2025.1518-1 Numéro de prélèvement : 09500184682

Conclusion sanitaire :

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-09500184682 - page : 1)

Le mercredi 28 mai 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,

L'ingénieur d'études sanitaires,

Signé

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Valeurs indicatives
			Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi
Mesures de terrain							
<i>Contexte Environnemental</i>							
Température de l'eau	12,2	°C					
Analyse laboratoire							
<i>Pesticides triazines</i>							
Atrazine	0,025	µg/L		2			
<i>Pesticides Divers</i>							
Total des pesticides analysés	0,301	µg/L		5			
<i>Métabolites</i>							
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	µg/L		2			
Atrazine-déisopropyl	<0,020	µg/L		2			
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0,020	µg/L		2			
Atrazine déséthyl	0,151	µg/L		2			
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/L		2			
Atrazine déséthyl déisopropyl	0,125	µg/L		2			

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1